



Lettre d'information Luppé-Violles



Horaires d'ouverture

de la mairie :

Le mardi : 12H30 – 17H00

Le jeudi : 12H30 – 17H00

Email : luppe.violles.mairie@wanadoo.fr

Tel : 05.62.08.95.65

David LACOSTE : 06.14.56.22.25



Mot du Maire :

Chers habitants,

A quelques jours de cette fin d'année 2020, éprouvante sanitaire, économiquement, et psychologiquement pour tous, je tenais à vous souhaiter un joyeux Noël et un bon réveillon de Saint Sylvestre tout en restant vigilant et prudent en attendant de retrouver des jours meilleurs.

Malgré cette pandémie de Covid-19 qui bouleverse en profondeur nos habitudes de vie, l'équipe municipale a su s'adapter et se réunir dans le respect des règles sanitaires en vigueur pour œuvrer dans l'intérêt des habitants.

Je tiens également à souligner de cette année 2020, la valeur de solidarité et d'engagement bénévole entre habitants et remercier l'équipe qui s'est montée pour réaliser et distribuer en un temps record des masques en tissu pour les habitants. Merci à tous !!!

A mon grand regret, les cérémonies telles que le 11 Novembre n'ont pu se dérouler qu'avec un nombre limité de participants, et les animations habituelles organisées par les associations ont dû être supprimées. Ce sont des moments forts de rencontre et de lien social qui nous ont manqué et qui nous l'espérons auront lieu en 2021.

Par prudence, nous ne réaliserons pas la réunion annuelle promise dans notre profession de foi. En attendant, ce bulletin me permet de vous relater les actions entreprises ces sept premiers mois de nouvelle mandature.

Bien sûr, votre mairie est ouverte pour répondre à vos interrogations ou nous faire part de vos idées pour un meilleur concept de 'démocratie participative'.

Alors continuons tous ensemble et prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent !!!

Les principales actions :

- Mise en place des commissions communales, intercommunales et divers syndicats.
- Gestion de la pandémie COVID-19 au niveau communal.
- Zéro phyto : aucune utilisation de produits phytopharmaceutiques sur tous les lieux publics communaux.
- Travail avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : pour l'aménagement des espaces verts notamment. Joël Laffitte (1^{er} adjoint) et Didier De Marco (employé communal) se sont déjà beaucoup investis dans la taille des arbres, des haies, dans l'arrachage de souches, dans le nettoyage de l'abri bus et des alentours du monument aux morts.
- Travail avec le SDEG (Syndicat Départemental d'Energies du Gers) pour l'éclairage du centre bourg et les lignes aériennes.
- Journée du patrimoine les 19 et 20 septembre.
- Cérémonie du 11 Novembre.
- Réunions du Conseil Municipal : 25 Mai, 1 Juin, 24 Novembre.
- Réunions de travail des commissions communales.
- Réserve d'eau à l'ancien terrain de tennis reliée au réseau du SIEBAG (Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois).
- Achat de nouveaux matériels de tonte pris en charge par l'assurance, par suite du vol.
- Salle des fêtes : 2 extincteurs en plus, deux plans d'évacuation, cuve gaz contrôlée.
- Petits achats divers : une étiqueteuse, une Marianne, une trousse de secours, un porte prospectus, du matériel pour améliorer la mise aux normes sanitaires des toilettes publiques.

Informations :

Depuis quelques mois, nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux habitants au sein de notre commune.

Soyez les bienvenus !

Si vous souhaitez être informés de la vie de la commune,
Merci de nous communiquer votre email et votre numéro de téléphone portable.
Ils seront utilisés uniquement pour vous informer et vous joindre en cas d'urgence.

La Mairie sera fermée du 28 décembre 2020 au 3 janvier 2021 pour les fêtes.

Les Sapeurs-Pompiers ne passeront pas chez vous cette année en vue des conditions sanitaires. Cependant, vous pouvez passer récupérer le calendrier en Mairie pendant les heures d'ouverture ou tous les dimanches de 9h à 11h au centre de secours de Le Houga.

Comme vous le savez, le confinement est remplacé par le couvre-feu et une attestation de déplacement est obligatoire le soir après 20h, hormis le soir du 24 décembre.

Vous trouverez un modèle à télécharger en suivant ce lien <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57403>

Un exemplaire est joint à la lettre d'information papier pour les habitants qui n'ont pas accès à la version numérique.

Nous espérons que vous aurez de nombreux cadeaux ! Merci d'étaler la dépose de leurs emballages progressivement dans les poubelles pour éviter les débordements.

L'équipe de la Mairie vous souhaite un Joyeux Noël !



Photomontage réalisé à base de photos individuelles par la commission communication.



Ne soyez pas surpris si vous voyez ces lutins se promener dans le village !

Ils sont chargés de distribuer de petits présents pour les enfants de moins de 15 ans et pour nos anciens de plus de 80 ans.

Un lutin vous conseille une délicieuse recette de biscuits de Noël !

Petits sablés aux noisettes en forme de Sapin

Ingrédients :

150 g de farine

120 g de sucre glace

40 g de poudre de noisette

5 g poudre à lever (levure chimique)

3 g de sel



Préparation :

Mélangez l'ensemble de ces ingrédients au batteur, ou avec le bout des doigts ajouter 75 g de beurre pommade et "sabler" l'ensemble.... puis terminez avec 20 g d'œuf (battre un œuf entier, et pesez 20 g de celui-ci).

L'ensemble doit faire une boule.

Aplatissez-la sur 1/2 cm et cuisez cette pâte dans son ensemble au four chaud à 180° pendant 20 minutes.



A la sortie du four, prenez l'emporte pièce "sapin de Noël" et tant que le biscuit est mou et chaud, faire un maximum d'empreintes avec l'emporte pièce, lorsque le biscuit sera refroidi, vous pourrez récupérer les formes de biscuits choisies !

Les chutes vous serviront pour commencer une nouvelle recette, comme un cheesecake, ou un début de crumble.

Régalez-vous !